

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1054

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1054**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose l'acquisition de 5 lots dans l'immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey à Lyon 3ème, cadastré AL 150 et appartenant aux conjoints Perenchio-Haudry.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique conduite contre l'habitat indigne, par délibération du Bureau n° B-2012-3262 du 10 mai 2012, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) d'opération de restauration immobilière (ORI) sur 13 immeubles dans les 3ème et 7ème arrondissements de Lyon.

Dans le cadre de cette DUP, l'immeuble situé, 26 rue Moncey à Lyon 3ème, cadastré AL 150, a été identifié comme devant faire l'objet de travaux en parties communes mais également dans les parties privatives.

II - Les biens concernés

Il s'agit :

- du lot n° 143 constituant un appartement situé au 2^{ème} étage, d'une superficie d'environ 11,49 m², ainsi que les 64/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- du lot n° 144 constituant un appartement situé au 2^{ème} étage, d'une superficie d'environ 28,09 m², ainsi que les 77/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- ainsi que des lots n° 126, 132 et 148 constituant respectivement 2 caves et 1 grenier, ainsi que les 2/10 000 des parties communes générales attachés à chacun de ces lots.

Les lots de la vente seraient cependant acquis dans le cadre d'une procédure amiable, les propriétaires ayant fait le choix de la vente de leur bien à la Métropole.

III - Le projet

Aux termes du compromis, la Métropole acquerrait lesdits lots, cédés libres de toute location ou occupation, pour un montant de 210 000 €.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition ultérieure par bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, en vue d'un projet global comportant la réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble dans le cadre de l'ORI.

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) le 11 mars 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 210 000 €, des lots n° 143, 144 (2 appartements), 126, 1 32 (2 caves) et 148 (1 grenier) dans un immeuble en copropriété cadastré AL 150 et situé 26 rue Moncey à Lyon 3° et appartenant aux consorts Perenchio-Haudry, dans le cadre du projet de développement du logement social sur ce secteur.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 14 - Soutien au logement social (y/c foncier) individualisée le 11 septembre 2017 pour la somme de 9 000 000,54 € en dépenses et de 220 393,97 € en recettes sur l'opération n° OP14O2683.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 210 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 090 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269213-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
